

Délibération n° 2025-14 relative au registre des personnes vulnérables

Le treize novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, en la salle des commissions, se sont réunis les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal de l'Action Sociale, sous la présidence d'Armel GOURVIL, Président du C.C.A.S.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 07 novembre 2025

Etaient présents : Armel GOURVIL, Pascale ALBERT, Chantal VAUTRIN, Yveline TREBAOL, Jacques RIOU, Philippe ABALAIN

Etaient absent(s): Catherine PREMEL-CABIC , Eléonore KERMARREC , Geneviève LAURENT Maurice LUCAS (excusé)

Assistaient au Conseil d'administration du C.C.A.S :

Déborah FLATTOT, Responsable des services généraux
Laetitia JAMIN, agent du CCAS

RAPPORTEUR : Madame Pascale ALBERT

Le registre des personnes vulnérables permet l'intervention ciblée des services sanitaires et sociaux en cas de déclenchement d'un plan d'alerte et d'urgence.

Ces personnes ont procédé elles-mêmes à leur inscription.

Une personne adulte est ou devient vulnérable si, en raison de son handicap, de sa maladie, de son grand âge ou d'une situation de très grande précarité sociale , elle n'est pas ou elle n'est plus en capacité de faire valoir correctement ses intérêts personnels et matériels.

Après avoir délibéré il est décidé que lors d'un plan d'urgence, les personnes seront contactées par les membres du conseil d'administration.

Votes : 6

- POUR : 6
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

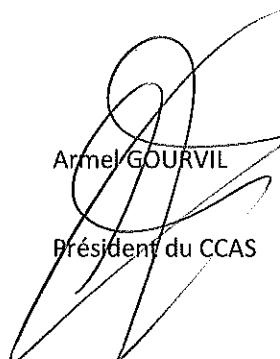
Chantal VAUTRIN

Secrétaire de séance

Want

Armel GOURVIL

Président du CCAS



Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (Hôtel de Bizein 3, Contour de la Motte CS44416 35044 Rennes Cedex Téléphone : 02 23 21 28 28 Télécopie : 02 99 63 56 84 Courriel : reffe.ta-rennes@juradm.fr) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.